

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** **BRAWO SRR - Komponente B**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Secteur d'utilisation** SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Agents de réticulation époxy

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :** BRAWO SYSTEMS GmbH
Blechhammerweg 13-17
67659 Kaiserslautern
Deutschland/Germany

Tel: +49(0)631-205 61 100

· **Service chargé des renseignements :**

Technische Abteilung
msds@brawoliner.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 61 31 - 19 240 (Giftnotruf Mainz)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 1)

- Mentions de danger**
Polymère avec des groupes fonctionnels amino
Alcool benzylique
2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- 2.3 Autres dangers**
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid	Liste II
CAS: 69-72-7	acide salicylique	Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 2579-20-6 EINECS: 219-941-5	1,3-cyclohexylènebis(méthylamine) Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	30-60%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 2)

Numéro CE: 949-140-2	Polymère avec des groupes fonctionnels amino Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	10-30%
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	acide salicylique Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥1-<3%

· **Indications complémentaires**

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de troubles. Amener la victime à l'air frais.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un médecin
- **après ingestion :** Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit BRAWO SRR - Komponente B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** *En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** *Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Dans les locaux sans échange d'air suffisant (par ex. locaux fermés), des mesures techniques de ventilation sont nécessaires, car les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8) pourraient être dépassées. Ceci doit être évité.
Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer immédiatement les gants et les vêtements contaminés ou endommagés et laver immédiatement la peau. Mélanger lentement en couvrant partiellement le récipient de mélange. Lors du rempotage, transvaser soigneusement et lentement. Respecter la fiche technique et le guide pratique du BGBau pour la manipulation des résines époxy.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Assurer un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisants dans les locaux de travail. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges électrostatiques.*

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.
- **Classe de stockage :** 8A

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Inhalatoire	DNEL	0,00947 mg/m ³ (Arb)
-------------	------	---------------------------------

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL) 20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Dermique	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL) 40 mg/kg bw/day (Ark)
Inhalatoire	DNEL	22 mg/m ³ (ArL) 110 mg/m ³ (Ark)

· **PNEC**

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

PNEC	0,003 mg/l (Mew)
PNEC	0,033 mg/l (Fri)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

PNEC	0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue)
PNEC	0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue)

· **Indications complémentaires**

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit BRAWO SRR - Komponente B

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** *Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.*
- **Protection respiratoire :** *Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une protection respiratoire : Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en liaison avec la BGR 190.*
- **Protection des mains :** *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants** *Vous trouverez de l'aide pour le choix des gants sur le site Internet <https://www.bgbau.de/fileadmin/Gisbau/Projekte.pdf>.
Nous recommandons par exemple les gants de protection Sol-vex 37-900 de la société Ansell GmbH. Vous trouverez le temps de pénétration des gants de protection au point 8 "Temps de pénétration du matériau des gants".
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Épaisseur de matériau recommandée: ≥ 0,4 mm*
- **Temps de pénétration du matériau des gants** *Le temps de pénétration des gants de protection Sol-vex 37-900 est d'environ 8h.
Pour tous les autres gants, la règle est la suivante :
Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau : ≥ 0,40 mm
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Caoutchouc butyle :
Épaisseur du matériau : ≥ 0,5 mm
Temps de pénétration : ≥ 480 min*
- **Protection des yeux/du visage** *Lunettes de protection étanches.
Lunettes de protection.*
- **Protection du corps :** *Vêtements de protection
Pour travailler avec des résines époxy, il convient de porter des vêtements de protection adaptés. En plus des vêtements de travail normaux (pantalon, chemise à manches longues ou T-shirt), des*

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 6)
combinaisons jetables, des tabliers, des survêtements, des protège-manches ou autres peuvent être nécessaires selon l'activité. Les zones de peau non couvertes doivent être évitées autant que possible, même par temps chaud. Si les travaux impliquent de s'agenouiller, la partie inférieure des jambes doit être protégée par un pantalon de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· **État physique**

liquide

· **Couleur :**

jaunâtre

· **Odeur :**

aminée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

220 °C (CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))

Non applicable.

· **Inflammabilité**

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

≥61 °C

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

12

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **dynamique à 20 °C:**

290 mPas

· **Solubilité**

· **l'eau :**

partiellement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

0 hPa (Polymère avec des groupes fonctionnels amino)

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,02 g/cm³

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

· **Forme :**

liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 7)

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | stable |
| · Décomposition thermique / conditions à éviter : | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- | | |
|--|---------------------------|
| · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 | |
| · Toxicité aiguë : | Nocif en cas d'ingestion. |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit BRAWO SRR - Komponente B

(suite de la page 8)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

Oral	LD50	700 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1700 mg/kg (Ratte)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse) 200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)

CAS: 69-72-7 acide salicylique

Oral	LD50	891 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 61788-44-1	2,4,6-Tris-(1-Phenyl-Ethyl) carboic acid	Liste II
CAS: 69-72-7	acide salicylique	Liste II; III

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 2579-20-6 1,3-cyclohexylènebis(méthylamine)

EC50/24h 90 mg/l (*Pseudokirchneriella subcapitata*)

EC50 90 mg/l (*Pseudomonas putida*)

LC50/48h 130 mg/l (*Leucidus idus*)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

IC50/72h 700 mg/l (*Algen*)

LC50/96h 460 mg/l (*Pimephales promelas*)

10 mg/l (*Lepomis macrochirus*)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque :

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

*Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.*

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :** 55352
Bez.: aliphatische Amine
Entsorgungshinweise:
Sonderabfallverbrennung

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit BRAWO SRR - Komponente B

(suite de la page 11)

<p>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</p>	
· ADR	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine))
· IMDG, IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (1,3-Cyclohexanedimethanamine)
<p>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</p>	
· ADR	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8
<p>· IMDG, IATA</p>	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
<p>· 14.4 Groupe d'emballage</p>	
· ADR, IMDG, IATA	II
<p>· 14.5 Dangers pour l'environnement</p>	
· Polluant marin :	Non
<p>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</p>	
· Indice Kemler :	Attention: Matières corrosives.
· No EMS :	80
· Segregation groups	F-A, S-B
· Stowage Category	(SGG18) Alkalis
· Segregation Code	A
<p>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</p>	
Non applicable.	
<p>· Indications complémentaires de transport :</p>	
<p>· ADR</p>	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
<p>· IMDG</p>	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit **BRAWO SRR - Komponente B**

(suite de la page 12)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES,
N . S . A . (1 , 3 -
CYCLOHEXYLÈNEBIS(MÉTHYLAMINE)), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 11.05.2024

Révision: 08.05.2024

Numéro de version 25 (remplace la version 24)

Nom du produit BRAWO SRR - Komponente B

(suite de la page 13)

*H332 Nocif par inhalation.**H361d Susceptible de nuire au fœtus.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Date de la version****précédente:**

12.11.2022

· Numéro de la version**précédente:**

24

· Acronymes et abréviations:*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**